

N° 248/2022

**VILLE DE GRAND-CHARMONT**  
**(25200)**

Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 5 Juillet 2022

Le 5 Juillet 2022 à 18h30 sur convocation régulière du Maire en date du 29 juin 2022, le Conseil Municipal s'est réuni salle Kauffmann rue du Pâquis, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul MUNNIER, Maire.

Nombre de membres en exercice : **29**

Nombre de présents : **18**

Nombre d'excusés : **9**

Nombre d'absents : **2**

**VOTES**

Pour : **22**

Contre : **--**

Abstention : **--**

Les conseillers présents sont : MM. MUNNIER Jean-Paul, BESANCON Colette, GRILLON Robert, DZIERZYNSKI Aurélie, GUILLEMET Jean-Louis, DALON Olivier, CHETTAT BENATTABOU Majda, CHARITE Pierre, CUGNEZ Jean-Pierre, MENNECIER Serge, BERTHON Gérard, MONA Christiane, WACOGNE Marie-Andrée, CHARLES Christophe, OCHIER Jean-Christophe, COENART Séverine, LOYSEAU David, DRIANO Christian

Etaient excusés :

Madame THIEBAULT Dominique

Monsieur CLEMENT Alain

Monsieur GAUTHIER Pascal

Madame LAZAAL Zahia

Madame LAKHDER Nadia

Madame SAUNIER Fanny

Monsieur VIEILLE Laurent

Madame NUNHOLD Jacinthe

Monsieur BOUDJEKADA Isamël

pouvoir à DALON Olivier

pouvoir à MUNNIER Jean- Paul

pouvoir à DZIERZYNSKI Aurélie

pouvoir à BESANCON Colette

Etaient absentes : NICOLET Josette, TABECHE Yasmina

**Monsieur LOYSEAU David** est désigné secrétaire de séance

## OBJET

**DISTRACTION DU REGIME FORESTIER CONCERNANT LE PROJET  
DE CREATION D'UNE AIRE FAMILIALE DES GENS DU VOYAGE**

La convocation du conseil a été faite le 29 Juin 2022

La liste des délibérations de cette séance a été affichée le 12 juillet 2022

Délibération déposée à la Sous-Préfecture de Montbéliard le 12 Juillet 2022

## DÉLIBÉRATION n° 248/2022

Objet : Distraction du régime forestier concernant le projet de création d'une aire familiale des gens du voyage

Le Rapporteur :

Dans la continuité de la demande de défrichement concernant l'aménagement d'une aire familiale des gens du voyage rue de Gascogne, il y a lieu également de réaliser une demande de distraction du régime forestier avec compensation.

La demande de distraction du régime forestier concerne la parcelle située sur le territoire communal de Grand-Charmont désignée ci-après :

Département du Doubs						
Personne morale propriétaire	Territoire communal	Désignation cadastrale			Contenance totale	Surface à distraire (ha)
		Section	N° de parcelle	Lieu-dit		
Commune de Grand Charmont	Grand Charmont	A	97p*	Rouge Terre	15ha71a07ca	00ha24a52ca
		<b>TOTAL</b>				<b>0,2452 ha</b>

(\* La parcelle est en cours de découpage cadastral)

Cette opération étant souhaitée dans le but de créer une aire familiale de sédentarisation des gens du voyage, elle n'est donc pas compatible avec la mise en œuvre du régime forestier. Cette surface n'a donc plus de vocation forestière à long terme.

En compensation, il convient de demander l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-après :

Département du Doubs						
Personne morale propriétaire	Territoire communal	Désignation cadastrale			Contenance totale	Surface à appliquer (ha)
		Section	N° de parcelle	Lieu-dit		
Commune de Grand Charmont	Grand Charmont	0A	86 (ex79p)	Les Grands-Bois	75ha19a63ca	02ha22a46ca
		0A	91		00ha32a59ca	00ha32a59ca
		0A	92		00ha00a30ca	00ha00a30ca
		<b>TOTAL</b>				<b>2,5535 ha</b>

Ces parcelles sont situées de manière contiguë à des parcelles déjà soumises au régime forestier, de ce fait, cette procédure permettra d'homogénéiser cette zone.

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver ce projet de demande de distraction du régime forestier ;
- De décider, en compensation, de demander l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-avant ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

